

**Proposition de motion à faire discuter et signer  
en conseil d'enseignement, en conseil d'administration.**

Nous n'assurerons pas les remplacements de nos collègues au pied levé, et nous réclamons les moyens d'assurer les remplacements même inférieurs à 3 semaines.

Nous ne participerons pas au conseil pédagogique, qui dépouille le conseil d'administration de ses pouvoirs et limite la liberté des enseignants en imposant des pratiques pédagogiques « officielles ». Nous combattons un tel conseil s'il était malgré tout mis en place.

Nous refuserons de reléguer dans la voie de l'alternance et de l'apprentissage ceux de nos élèves qui ne maîtriseraient pas le « socle commun »; nous réclamons les moyens pour permettre à TOUS de maîtriser la culture commune, et leur laisser en fin de scolarité le plus large choix de poursuite d'études.